

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2015 À 18 H 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 1^{er} Octobre 2015 à 18h15** à la Mairie de **Chavelot**, sous la présidence de Monsieur Paul **RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Mercredi 23 Septembre 2015** avec l'ordre de jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Mercredi 1^{er} Juillet 2015
- 2 - Décisions prises dans le cadre des délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - Garantie « Santé »: Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion
- 5 - Budget principal M14: Décision Modificative
- 6 - Centre sportif: Tarifs 2015-2016
- 7 - Centre aéré: Tarifs pour les enfants du personnel communal
- 8 - Communauté d'Agglomération d'Epinal: Approbation du Programme Local de l'Habitat
- 9 - SMIC: Adhésions
- 10 - SDANC: Adhésions
- 11 - Subvention exceptionnelle: Mention Très Bien au BAC
- 12 - SICOVAD: Fermeture de la déchetterie
- 13 - Règlement intérieur du Cimetière
- 14 - Branchement d'eau 24 rue du Centre
- 15 - Attribution de chèques CADHOC
- 16 - Questions diverses

Sont présents: Messieurs ALLAIN BRICE FERINA
LAMBERT MAURICE THOMAS
Mesdames EDEL FORLER JACQUOT Nathalie.
KURTZMANN LEMOINE MAURICE

Sont excusés: Madame JACQUOT Mireille et Monsieur PRÉVOT
Olivier

Procurations: Madame JACQUOT Mireille à Monsieur ALLAIN
Monsieur PRÉVOT Olivier à Monsieur THOMAS

Nombre de conseillers en exercice: 15
Nombre de présents: 13
Nombre de votants: 15
Le Quorum étant atteint,

Monsieur ALLAIN Francis a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Madame Catherine MANGEOLLE, Conseillère municipale de 1995 à 2014, décédée en Juillet dernier.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2015

Le procès-verbal de la séance du Mercredi 1^{er} Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

☞ Signature d'un **marché de travaux** avec la **Société EUROVIA** pour la réfection de la **Place de la République** et l'**Impasse des Verts Cottages** dans le cadre du marché de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

☞ **Droit de préemption**: Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Terrain Consorts DUBOIS, 80 rue des Marronniers
- ⇒ Partie du bâtiment CAMBAS au Pré Droué
- ⇒ Maison Consorts QUEVREMONT, 62 rue des Marronniers
- ⇒ Maison Monsieur GEHRI Jonathan et Madame RÉPLUMARD Aline, 21 rue des Hameaux
- ⇒ Immeuble SCI COSMO, 88 rue des Marronniers

3. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ relaté par Monsieur Claude THOMAS

☞ Travaux en cours :

- ⇒ Création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'Eglise (avis favorable des commissions « handicap et défense incendie)
- ⇒ Réfection en peinture des « STOP » et passages piétons sur la chaussée
- ⇒ Installation d'une chaudière gaz, en remplacement d'un chauffage fioul, dans le pavillon 4 Allée Jacques Prévert
- ⇒ Installation d'un portail métallique entre le bâtiment Périscolaire et la clôture, côté préau

☞ Travaux réalisés :

- ⇒ Installation d'une climatisation dans le logement situé au Rez de Chaussée de l'ancienne poste
- ⇒ Création d'une salle d'arts plastiques à l'intérieur de la salle périscolaire (avis favorable des commissions « handicap et défense incendie)
- ⇒ Réfection de la peinture du vestiaire de l'équipe locale de foot et remplacement de 3 portes détériorées
- ⇒ Abaissement du plafond de la salle de classe de Madame PHILIPPE, classe CE2 CM1, isolation, remplacement des luminaires et réalisation de liaisons filaires Internet
- ⇒ Ecole Maternelle :
 - Remplacement de 2 baies vitrées équipées de stores à commande électrique dans la salle de sieste
 - Remplacement des sièges et réservoirs des WC des grands, pose de faïences murales et peinture
 - Remplacement de planches de rive de la toiture côté Ouest
- ⇒ Création d'un arrêt de bus, rue de la Paix, pour l'école primaire et modification de l'éclairage public
- ⇒ Implantation d'un poteau d'incendie Impasse de la Malloué
- ⇒ Remplacement de 100 mètres de canalisation du réseau eaux usées rue du Vallon et modification du branchement de 4 pavillons
- ⇒ Création d'un accès sur trottoir (bateau) au 23 rue des Jardins
- ⇒ Remplacement de 6 chaudières dans le bâtiment communal du 3 rue d'Alsace
- ⇒ Mise à niveau de 20 tampons d'égouts rues de Lorraine, d'Alsace et des Marronniers
- ⇒ Réfection des emplacements des marronniers enlevés, rue des Marronniers
- ⇒ Remplacement de la clôture du terrain de foot, suite à son vol
- ⇒ Modification de l'éclairage public Allée de la Mare

- ⇒ Suppression d'un point lumineux rue du Centre, devant la résidence Mozart

☞ **Travaux à venir :**

- ⇒ Place de la république: Réfection d'un bicouche et aménagement de la Place
- ⇒ Impasse des Verts Cottages: Réfection de la chaussée et du trottoir en enrobés
- ⇒ Réfection de fissures de la bande de roulement de diverses rues
- ⇒ Réfection de la peinture des WC et du local arbitre au foot

4. GARANTIE «SANTÉ»: ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION

Le décret 2011-1474 du 08 Novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement à la couverture santé et prévoyance des agents.

Monsieur RAFFEL rappelle que la Commune de Chavelot a adhéré à la convention de participation auprès du Centre de Gestion pour la garantie «Prévoyance» le 1^{er} Janvier 2014, participant à hauteur de 10.00 € par agent et par mois.

Il propose, selon le même principe, dans le cadre de la **garantie «Santé»**, d'adhérer à la **convention de participation** du Centre de Gestion avec un montant de **10.00 € également par agent et par mois**.

Il informe, par ailleurs, que le groupement de Mutuelles **INTERIALE/GRAS SAVOYE** a été retenu par le Centre de Gestion du fait de la meilleure offre.

Il précise aussi que les agents communaux restent libres d'adhérer ou pas à cette mutuelle.

Le Conseil Municipal **décide d'adhérer** à la convention de participation du Centre de Gestion et **fixe à 10.00 €** par mois le montant de la participation de la commune à la **Garantie «Santé» des agents**.

5. BUDGET PRINCIPAL M14: DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur RAFFEL explique que lors de l'élaboration du budget il est difficile de prévoir certains crédits et notamment en ce qui concerne les dotations de l'Etat. En l'occurrence, cette année, les crédits inscrits, notamment pour les dépenses, sont insuffisants pour le **Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (PFIC)**, issu du transfert de compétences.

Un montant de **600 €** doit être rajouté à l'article 73925 pour pouvoir régler cette dépense obligatoire.

Le Conseil Municipal décide de **modifier le budget** en reprenant la somme de **600 €** de l'article **60632** pour l'injecter à l'article **73925**.

6. CENTRE SPORTIF: TARIFS 2015-2016

Le Maire rappelle que le Centre Sportif pour Adolescents a été créé en 2011. La participation est en forte progression et les activités proposées se révèlent de qualité.

Il propose, en revanche, de **limiter les places** à quarante et de **fixer les tarifs** pour l'année **2015-2016** couvrant les deuxièmes semaines des vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et les 3 premières semaines d'Août.

Il explique par ailleurs qu'une convention sera signée prochainement avec la Ville de Thaon-les-Vosges pour partager le budget, le personnel et les équipements sportifs.

Le Conseil Municipal décide de **limiter les places à quarante** et de donner la **priorité aux adolescents de Chavelot et Thaon**. Il fixe à **100 €** la participation pour les adolescents de **Chavelot et Thaon** et à **130 €** pour les adolescents domiciliés dans les **autres communes**.

7. CENTRE AÉRÉ: TARIFS POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire propose d'appliquer des tarifs préférentiels pour les enfants du personnel communal qui fréquentent les centres aérés, qu'ils mangent à la cantine ou pas.

Il précise que la réduction ne se ferait pas sur le prix du repas.

Madame MAURICE indique qu'il s'agirait d'un « manque à gagner » mais que cette « action sociale » ne serait en rien un coût supplémentaire.

En revanche, Madame KURTZMANN demande que la tarification des centres suive le même fonctionnement que les autres communes avec un tarif pour les extérieurs.

Madame MAURICE lui répond qu'elle va étudier cette hypothèse.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une **réduction de 50 %** sur les tarifs du centre aéré pour les **enfants du personnel communal**.

8. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL: APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat établi par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, pour une durée de 6 ans.

Ce projet territorial doit répondre aux enjeux suivants:

- Equilibre du bassin de l'emploi et de l'habitat
- Adéquation entre l'offre de logement et la population du territoire pour répondre aux besoins de l'étudiant, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite mais répondre également aux besoins de toutes catégories socioprofessionnelles

- Veiller sur l'état du parc
- Créer ou maintenir la mixité sociale
- Développement durable (transport, économie d'énergie)

Le Programme Local de l'Habitat doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes.

L'objectif principal est de renforcer l'attractivité du territoire.

Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** au projet de Programme Local de l'Habitat.

9. SMIC: Adhésions

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** quant aux **adhésions** de la commune de **Celles sur Plaine**, du **Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne**, et du **Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Coinches, Remomeix** au **Syndicat Mixte** pour l'Informatisation Communale.

10 - SDANC

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** à l'**adhésion** des communes de **Bouxurulles, Removille et Neuveville sous Montfort** au **Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif**.

11 -SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : MENTION TRES BIEN AU BAC

Monsieur RAFFEL rappelle au Conseil que, depuis plusieurs années, lorsque les bacheliers obtiennent une **mention Très Bien** au Baccalauréat, une subvention est versée aux récipiendaires.

Cette année, **Mademoiselle Camille CONTE** a obtenu cette distinction.

Le Conseil Municipal décide d'**octroyer** une **subvention** d'un montant de **200 €** à **Mademoiselle Camille CONTE**.

12 -SICOVAD: FERMETURE DE LA DECHETTERIE

Monsieur RAFFEL rend compte du courrier qu'il a reçu de **SICOVAD** l'informant de la **fermeture de la déchetterie le 31 Octobre 2015**.

En effet, cette fermeture intervient pour des raisons de conformité, de sécurité et d'hygiène, de coût de travaux pour remettre aux normes les installations.

Les habitants de Chavelot devront désormais se rendre dans les déchetteries voisines.

Monsieur ALLAIN a exprimé fermement son désaccord et l'ensemble des membres du Conseil avise que les dépôts sauvages risquent de fleurir.

Une **réunion publique** avec les dirigeants de **SICOVAD** est organisée à la **Maison de Chavelot le Mardi 13 Octobre 2015 à 18 h 30**.

13 -RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE

Le **cimetière** est un élément du **domaine public** pour lequel l'entretien relève de la Commune. Le Conseil Municipal en a la compétence Gestion. Le Maire, quant à lui, peut exercer le pouvoir de Police dont il dispose.

L'entretien du cimetière est une **dépense obligatoire**.

Le règlement permet au maire de prendre les **mesures générales de police** pour assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte du cimetière communal.

Le Conseil Municipal **approuve le règlement du cimetière**.

Ce règlement sera affiché à l'entrée du cimetière.

14 -BRANCHEMENT D'EAU 24 RUE DU CENTRE

Monsieur RAFFEL explique au Conseil Municipal que les bâtiments situés à Chavelot, 22-24 et 26 rue du Centre ainsi que le bâtiment du 1 rue des Jardins, ont été construits en 2002.

Les informations concernant les compteurs d'eau desservant chaque appartement ont été fournies en Mairie en 2003.

Cependant, il s'avère que le **branchement d'un compteur** situé **24 rue du Centre**, Résidence Bach, et alimentant le logement de **Madame LOUPY** a été **inversé**.

Il explique que Madame LOUPY a réglé jusque maintenant toutes les factures d'eau qui lui ont été adressées, eau qu'elle n'a pas consommé, et dont le montant s'élève à **1622.42 €**.

Le Maire propose de **rembourser** Madame LOUPY des sommes indument payées.

Le Conseil Municipal **accepte** cette proposition et exige qu'une vérification soit faite afin qu'une telle situation de se présente plus.

15 -ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADHOC

Madame LEMOINE rappelle qu'en 2014 le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer des **chèques CADHOC** à l'ensemble du personnel communal à la place du colis de Noël.

Elle rend compte de la satisfaction des agents communaux et indique qu'ils sont au nombre de 23.

Le Maire propose donc de renouveler cette attribution.

Le Conseil Municipal renouvelle cette action sociale en faveur des employés communaux et **fixe** le montant du chèque CADHOC à **40 € par agent**.

15 -QUESTIONS DIVERSES

➤ **PIG: Programme d'Intérêt Général**

Le PIG est un outil opérationnel d'ampleur avec l'objectif d'intervenir sur **600 logements** sur une durée de **3 ans** pour améliorer la **performance énergétique** et lutter contre la **précarité énergétique**.

La convention du PIG a été signée par le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et l'Etat le 17 Juillet dernier.

Les enjeux financiers sont importants avec une participation de :

- l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) : **6 069 089 €**
- Communauté d'Agglomération d'Epinal: **628 500 €**
- Région: **98 500 € x3**
- Département : **10 000 € x 3**
- Communauté d'Agglomération d'Epinal si utilisation de matériaux biosourcés: **140 000 €**

L'incidence sur l'activité locale et la préservation de l'emploi sur notre territoire est à souligner avec un montant des **travaux estimé à 11 781 560 €** pour ce programme.

Toute personne intéressée peut s'adresser directement à **URBAM** ou à l'**ALEC** (Agence Locale de l'Energie et du Climat)

- Centre sportif ados: une mise au point a été faite avec Monsieur Denis LEGRAND
- Madame KURTZMANN demande à ce que le trou fait par GrDF rue des Charmilles soit rebouché
- Monsieur FERINA indique que la Commune de Chavelot garde ses 2 fleurs du fait de son fleurissement. D'autre part, la remise des **récompenses des Maisons fleuries** aura lieu le **Mercredi 21 octobre 2015**
- Monsieur RAFFEL remercie Monsieur LAMBERT pour avoir distribué les Informations Municipales aussi rapidement
- Monsieur ALLAIN rend compte de la réunion de la Commission de suivi de l'unité de coïncinération de déchets NSI:
 - Baisse de la demande de papier de 6 à 7 %
 - Fermeture du site de production
 - Chômage partiel à Golbey
 - 538000 tonnes de papier produit
 - Traitement des rejets atmosphériques: aucune défaillance des dispositifs de traitement et mise en place d'un nouveau analyseur de poussière
 - Impact environnemental: les dioxines dans le lait prélevé une fois par an sont 4 à 20 fois inférieures aux seuils réglementaires. Pour les métaux lourds (plomb) la concentration métallique est inférieure aux normes

La séance est levée à 20 h 55

Délibération n°	n° Actes	Objet
035/2015	5-7	Garantie Santé - Adhésion à la convention CDG88
036/2015	7-1-1-2	Budget M14 - DM - Transfert de crédits FPIC
037/2015	7-1-1-2	Centre Sportif pour Adolescents - Tarifs 2015-2016
038/2015	7-1-2	Centres Aérés - Tarifs pour les enfants du personnel communal
039/2015	7-1-2	CAE - Programme local de l'habitat
040/2015	4-1-2	SMIC- Adhésions
041/2015	4-1-1	SDANC - Adhésions
042/2015	4-1-1	Subvention exceptionnelle à Mademoiselle Camille CONTE
043/2015	4-1-1	Règlement intérieur du cimetière
044/2015	4-1-1	branchement d'eau - 24 rue du Centre
045/2015	4-1-1	Attribution de chèques CADHOC

Le Président de séance,
Le Maire,

Paul RAFFEL.

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	Procuration donnée à Monsieur Francis ALLAIN
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	Procuration donnée à Monsieur Claude THOMAS
THOMAS Claude	